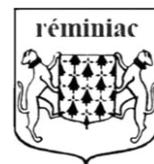


RÉMINIAC MAGAZINE



N°14-Décembre 2023



SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE.....	3
COMPTES-RENDUS DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (2 ^{ème} sem.2023)..	5
ÉTAT CIVIL	12
URBANISME 2ème Semestre 2023.....	13
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)	15
ECOLE HENRI MATISSE.....	19
LA VIE DES ASSOCIATIONS ET DES COMMERCES.....	23
INFORMATIONS.....	29

RÉMINIAC Magazine est une publication de la municipalité de Réminiac.

Directeur de la publication : MARTIN Michel

Rédaction, Maquette et Publication : Mairie de Réminiac

Commission chargée de la conception, mise en page, recherches de textes, photos, relations avec les associations, commerçants et entreprises : BÉCHARD Delphine et FRADIN Joëlle

Magazine tiré à 250 exemplaires.

Merci à l'ensemble des conseillères et conseillers municipaux de contribuer à l'élaboration de ce magazine et d'assurer sa distribution aux Réminiacaises et Réminiacois.

Contact : Mairie
3, rue du Moulin
56140 Réminiac
02 97 93 22 83

Site Internet : www.reminiac-56.fr
Mises à jour en cours

Email Mairie : mairie.reminiac@wanadoo.fr

Email Maire : mairie.reminiac@orange.fr

POUR TOUS LES NOUVEAUX HABITANTS, MERCI DE VOUS PRÉSENTER À LA MAIRIE

Horaires d'ouverture de la Mairie

	Matin	Après-Midi
Lundi	8h30 - 12h30	13h30 - 17h00
Mardi	9h00 - 12h30	13h30 - 17h00
Mercredi	9h00 - 12h30	13h30 - 17h00
Jeudi	9h00 - 12h30	Fermée
Vendredi	9h00 - 12h30	13h30 - 16h30

Permanences du Maire : le matin et/ou sur rendez-vous



LE MOT DU MAIRE



LE MOT DU MAIRE

Chères Réminiacaises, chers Réminiacois,

La fin de l'année approche à grands pas avec les festivités de Noël que les enfants attendent impatiemment. Depuis plusieurs années, à l'occasion du repas de Noël à la cantine, le Maire offre à chaque enfant un sucre d'orge, 2023 n'a pas dérogé et il n'est de remerciement que de découvrir leur visage illuminé.

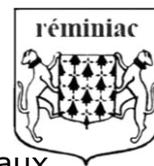
Pour les fêtes, nous avons gardé nos illuminations, certes, classiques mais nous devons de rester vigilants sur les dépenses énergétiques – c'est ainsi que pour une première fois à Réminiac, une rue = celle des chênes a été équipée en leds mais aussi de panneaux solaires individuels à chaque poteau. Nous ferons le bilan dans un an, s'il est positif, nous pourrions l'expérimenter sur un autre quartier de la commune.

Je ne reprendrais pas toutes nos réalisations 2023– nous y reviendrons lors des vœux de la municipalité, mais je voudrais souligner la présence du distributeur de pain installé en ce mois de décembre. Nous espérons qu'il sera bien apprécié.

Au cours de dernier semestre 2023 :

- Les élus du CCAS ont été mobilisés pour l'organisation du repas des anciens.
- Les associations ont repris leurs activités.
- Le Noël des enfants a été un succès. (Voir pages internes)
- Les anciens combattants ont été présents lors de la cérémonie du 11 Novembre.
- Le repas à emporter de l'Amicale des écoles aurait pu être plus satisfaisant si une autre association « se disant communale » n'avait pas organisé la leur le même jour.
- La fête communale reprise par une nouvelle association a tenu toutes ses promesses – Bravo et merci à tous ses dirigeants et bénévoles qui se sont investis.

Mais que dire d'une bande d'incapables qui ont failli gâcher cette fête communale en voulant attirer l'attention sur leur association. Ils méconnaissent le terme : **DIALOGUE** depuis plusieurs années allant jusqu'à injurier la mairie de Réminiac sur les réseaux dits sociaux.



DIALOGUER, ils ne savent pas faire mais ils savent pleurnicher quant aux conséquences de leurs actes. Un nouveau bureau a été nommé dont on pouvait attendre une amélioration relationnelle – Que nenni ! les principaux dirigeants ne sont même plus issus de nos deux communes. Depuis que je suis élu, j’ai toujours privilégié le dialogue, encore faut-il être présent aux rendez-vous – savoir écouter et savoir entendre : c’est cela « VIVRE ENSEMBLE ».

Je vous invite à partager avec tous les élus, les vœux du maire dont vous trouverez dans ce magazine une invitation. Vous découvrirez également que les nouveaux habitants sont aussi invités et pour la première fois les mamans de l’année (10 enfants ont agrandi notre démographie 2023).

Plus que jamais, avec les élus municipaux et le personnel communal, je vous souhaite un joyeux Noël 2023, un bon passage vers la nouvelle année, en pensant à celles et ceux qui nous ont quittés et en espérant que vous pourrez être entourés de ceux qui vous sont chers.

Bien à vous.

Le Maire : Michel MARTIN

Réforme des règles de publicité pris par les collectivités territoriales

DGCL Juin 2022 1 Réforme des règles de publicité, d’entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements - La suppression du compte rendu des séances et la création de la liste des délibérations du conseil municipal - La liste des délibérations, qui remplace le compte rendu des séances du conseil municipal à compter du 1er juillet 2022, a pour objet d’assurer l’information rapide du public sur l’activité de l’organe délibérant. 1. La suppression du compte rendu des séances du conseil municipal Dans un souci de simplification, l’ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 supprime le compte rendu des séances du conseil municipal. Ce document, qui n’avait pas d’équivalent dans les autres catégories de collectivités territoriales (département et région), faisait en pratique doublon avec le procès-verbal. Cette suppression, qui prend effet à compter du 1er juillet 2022, doit être lue comme une suppression tant de l’obligation de tenue que de l’obligation d’affichage du compte rendu des séances du conseil municipal. Cette suppression vaut également pour le compte rendu de l’organe délibérant des EPCI (article L. 5211-1 du CGCT) et des syndicats mixtes fermés (article L. 5711-1 du CGCT) auxquels le CGCT applique par renvoi un régime identique à celui des conseils municipaux.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 31 AOÛT 2023

PRÉSENTS : MARTIN Michel, BROUXEL Maurice, OUVRARD Édouard, ROBERT Séverine, FRADIN Joëlle

ABSENT : LODA Florence



POUVOIRS : BOCQUET Philippe (pouvoir à MARTIN Michel), MAUDIEU Nadège (ROBERT Séverine) BENOIT Jessica (pouvoir à BROUXEL Maurice)

Secrétaire de séance : FRADIN Joëlle

Début de la séance : 18H30.

1- Désignation du secrétaire de séance : Mme FRADIN Joëlle.

2- Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal qui a eu lieu le 09 juin 2023.

3- Projet machine à pain : M Le Maire informe les membres du conseil municipal du devis proposé par ÉNÉDIS, qui a validé le 01/08/2023 pour un montant de 1331,28 € TTC. Il fait le point sur les échanges qu'il a eu avec le boulanger, sur les dispositions et modalités prises et à prendre. Un adjoint et une conseillère préconisent des marquages au sol pour plus de visibilité et de commodités concernant le futur stationnement des utilisateurs de la machine à pain.

4- Régularisations budgétaires : plusieurs demandes et recommandations de la trésorerie de Pontivy ont été faites :

-Le conseil municipal vote à l'unanimité la recommandation de la trésorerie de Pontivy, qui est de valider la durée d'amortissement de 15 ans, des comptes 204XX, afin de pouvoir comptabiliser un amortissement au compte 28041513.

- Une décision modificative (DM N°3) a été prise et validée à l'unanimité par le conseil municipal. Elle concerne une provision pour créances douteuses (titres de recettes non recouverts en contentieux) budget général.

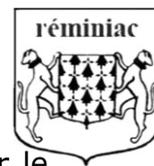
- Une décision modificative (DM N°4) a été prise et validée à l'unanimité par le conseil municipal. Elle concerne le compte d'immobilisation incorporelles (2031) : frais d'études. Non prévu dans le budget et obligatoire.

- Une décision modificative (DM N°5) a été prise et validée à l'unanimité par le conseil municipal. Elle concerne le réajustement du chapitre 21(dépenses) et 19(recettes) du budget prévisionnel budget général (section investissement). Cela permet de séparer l'achat de terrain nus des achats immobiliers.

- Une décision modificative (DM N°6) a été prise et validée à l'unanimité par le conseil municipal. Elle concerne le chapitre 28, du budget assainissement, afin d'ouvrir des crédits au compte 28156 (recettes d'investissement) pour le matériel et l'outillage. Compte non prévu lors du budget prévisionnel.

- Création d'un budget annexe maison de la santé : la création a été votée à l'unanimité par le conseil municipal ainsi qu'une décision modificative (DM N°7). Elle consiste à équilibrer le budget général au profil de ce budget annexe. Le conseil municipal autorise M Le Maire à signer, tous les actes afférents à cette décision, à déposer des demandes de subventions et à démarcher les banques.

M Le Maire propose aux membres du conseil municipal de constituer une commission qui sera chargée notamment de la préparation du cahier des charges de consultations des appels d'offre et autres sujets concernant le projet de la maison de la santé. M OUVRARD Édouard, M BROUXEL Maurice, Mme FRADIN Joëlle et Mme ROBERT Séverine composent dès aujourd'hui cette



commission et sont invités à participer à la prochaine réunion organisée par le cabinet d'architecte, le 07/09/2023 à 9 heures à la mairie.

- M Le Maire rappelle que la commune à la possibilité de procéder une augmentation des loyers tous les ans, soit 3,50 %. Aucune augmentation n'a été appliqué depuis la prise de fonction de M Le Maire. Par conséquent, le conseil municipal valide cette augmentation.

- M Le Maire informe le conseil municipal que la société RESTORIA va appliquer une augmentation du tarif de leur prestation cantine à partir du 1^{er} septembre 2023, de 2.774 % soit 0.10 cts à répercuter ou pas sur le prix actuel du repas qui est aujourd'hui de 3.54 €. Le conseil municipal vote une augmentation de 0.06cts. Une abstention sur ce vote.

A partir du 1^{er} septembre le repas sera facturé 3.60 € aux familles.

5- Une demande de subvention a été faite auprès de M Le Maire, par le président de l'association des pêcheurs de Réminiac. Pour un montant de 400 €. Le conseil municipal vote à l'unanimité la décision d'octroyer cette somme à l'association.

6- Suite à la visite périodique par la commission de sécurité contre les risques d'incendie de de panique d'arrondissement ERP de Vannes, il a été demandé à la mairie de s'équiper d'un défibrillateur au niveau de la salle polyvalente. M Le Maire propose des devis. Le conseil municipal valide à l'unanimité l'achat et la maintenance du défibrillateur auprès de la société CardiOuest pour un montant de 1788.00 € TTC.

7- Le CDG (Centre De Gestion) à informer M Le Maire qu'il faut renouveler la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive-FPT2023 ainsi qu'une annexe à cette convention, qui concerne les obligations de la collectivité responsable de traitement et du CDG56 sous-traitant en matière de protection des données. Le conseil municipal vote à l'unanimité le renouvellement et l'annexe.

8- Informations et questions diverses :

ESRM : M Le Maire fait lecture au conseil municipal du mail reçu de M Le Maire de Monteneuf. Ce dernier propose une rencontre entre lui, le nouveau président de l'ESRM et M Le Maire de Réminiac. M Le Maire demande aux membres du

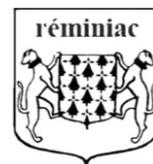
conseil municipal s'ils souhaitent qu'il y participe ? Le conseil municipal valide la présence de M Le Maire et celle du 1^{er} adjoint à cette rencontre.

Utilisation du local à journaux (maison Mme MAURICE) échanges sur un futur local pour les journaux/papiers récoltés par l'amicale de l'école Henri Matisse. Le conseil municipal propose de se renseigner pour mettre un conteneur à disposition.

Informations sur les congés à venir du personnel, de M Le Maire et des deux adjoints

Informations sur le café d'accueil offert par la municipalité pour la rentrée, organisation, intendance et horaires.

A titre d'information, M Le Maire fait lecture d'un mail du CLARPA concernant la reprise éventuelle du domicile partagé et de l'augmentation des salaires des assistantes de vie. Une réunion aura lieu le 08/09/2023, les membres du CCAS en ont été informé.



M Le Maire lève la séance à 20h15.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 OCTOBRE 2023

PRÉSENTS : MARTIN Michel, BROUXEL Maurice, OUVRARD Édouard, ROBERT Séverine, FRADIN Joëlle, BENOIT Jessica

POUVOIRS : BOCQUET Philippe (pouvoir à MARTIN Michel), MAUDIEU Nadège (ROBERT Séverine), LODA Florence (FRADIN Joëlle)

Secrétaire de séance : OUVRARD Édouard

Début de la séance : 18H00.

1- Désignation du secrétaire de séance : M OUVRARD Édouard.

2- Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal qui a eu lieu le 31 août 2023.

3- M Le Maire informe les membres du conseil qu'il a accepté de reconduire un contrat avec la société TBI pour une mise à disposition d'une photocopieuse couleur qui sera mise en place pendant les vacances de la Toussaint dans la classe du directeur de l'école. Elle remplacera celle en noir et blanc en fonction depuis 2020 dans l'école.

Durée du contrat de mise à disposition et maintenance : 5 ans pour un coût total de 69 € H.T par mois contre 67 € H.T par mois à ce jour.

4 et 5- M Le Maire explique que la dissolution du CCAS sera effective au 31/12/2023 et que par conséquent le budget CCAS sera transféré au budget général. M Le Maire soumet au vote ce transfert. 8 votes pour.

6- Demandes de subventions :

L'école Henri Matisse demande une participation de 2000 € pour ses projets pédagogiques et éducatifs pour l'année scolaire 2023/2024. Votée à l'unanimité.
L'association Agriculteur de Bretagne a fait un appel à contribution de 39€10 pour les soutenir. Votée à l'unanimité.

7- Une demande de revalorisation des tarifs d'eau et assainissement est parvenue à la mairie. M Le Maire informe les membres du conseil municipal, qu'il n'y a pas eu d'augmentation de l'ensemble des tarifs depuis 2018. Le conseil municipal étudie le tableau comparatif des communes, appartenant à la communauté de communes d'Oust à Brocéliande. Après discussion le conseil municipal vote à l'unanimité les tarifs suivants pour l'année 2024 :

Abonnement : 65 € H.T

Consommation : 1.15 € H.T le m³

PAC : 1450 € H.T

8- Le contrat de travail du M DUBOIS Patrice prend fin le 3/11/2023. M Le Maire propose de lui faire un nouveau contrat de travail du 6/11/2023 au 5/07/2024, en 6/35^{ème} pour aider à l'accompagnement des enfants jusqu'à la cantine et aider au service des repas sous l'autorité de l'agent titulaire en place.



Après avoir pris connaissance des termes du contrat, les membres du conseil votent à l'unanimité ce nouveau contrat.

9- Suite à la demande de l'inspecteur des finances publiques les membres du conseil votent à l'unanimité la décision modificative N°8 permettant d'amortir les subventions versées en 2021 pour 250 € et votent à l'unanimité l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 du budget assainissement.

10- La convention qui lie la commune à la SATESE (organisme de contrôle et de service d'appui technique) expire le 31/12/2023. Il convient de la renouveler pour une période de 3 ans sur les mêmes modalités que les 3 ans précédentes. Le conseil municipal vote à l'unanimité ce renouvellement.

11- La nomenclature comptable change au 1/01/2024 pour les budgets : commune, lotissement Bertho, CCAS et pôle santé. La nomenclature actuelle de ces budgets est la M14 et va devenir la M57. Pour une commune de moins de 3500 habitants le comptable conseille de choisir la M57 abrégée. Les membres du conseil valident à l'unanimité le changement de nomenclature en M57 abrégée pour tous les budgets cités ci-dessus au 01/01/2024.

12- Les membres du conseil après échanges et discussions choisissent la date du 06/01/2024 à 11 heures pour la présentation des vœux du Maire et de son conseil municipal. Ils proposent d'inviter en plus des nouveaux arrivants et les parents des enfants nés en 2023.

13- Passage à plein temps (35H hebdomadaire) de la secrétaire générale. M Le Maire explique l'accroissement de travail dû notamment aux projets en cours, à venir et les changements comptables.

Par conséquent la mairie sera ouverte le lundi.
Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité le temps de travail de 35 heures.

14- Questions/informations diverses :

ESRM : M Le Maire informe les membres du conseil du mail qu'il a reçu du président du club de football ESRM qui refuse catégoriquement la convention d'occupation du domaine publique proposée par la commune lors de sa réunion avec M Le Maire de Monteneuf et le nouveau Président de l'ESRM. M Le Maire est dans l'attente d'une nouvelle proposition.

Travaux machine à pain : en attente du devis de l'électricien
Avancée d'échelons pour les deux agents titulaires

M Le Maire lève la séance à 19 heures 50.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 5 DÉCEMBRE 2023

PRÉSENTS : MARTIN Michel, BROUXEL Maurice, OUVRARD Édouard, ROBERT Séverine, FRADIN Joëlle, BENOIT Jessica

POUVOIRS : BOCQUET Philippe (pouvoir à BROUXEL Maurice), MAUDIEU Nadège (ROBERT Séverine), LODA Florence (FRADIN Joëlle)



Secrétaire de séance : Mme FRADIN Joëlle
Début de la séance : 14H30.

1- Désignation du secrétaire de séance : Mme FRADIN Joëlle

2- Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal qui a eu lieu le 17 octobre 2023.

3- M Le Maire informe les membres du conseil de travaux faits, en cours et qui restent à réaliser des logements Rue du Verger. Il leur indique également le montant total des travaux.

Les membres du conseil suggèrent de faire réaliser un diagnostic énergétique en vue d'effectuer des travaux d'isolation extérieur. Ils décident que les ouvertures qui donne sur le terrain voisin soient floutées ou condamnées.

4- Décisions modificatives :

DM N°9 : crédit à inscrire au chapitre 64, votée à l'unanimité

DM N°10 : crédit à inscrire au chapitre 65, votée à l'unanimité

DM N°11 : crédit à inscrire au chapitre 62, votée à l'unanimité

DM N°12 : crédit à inscrire au chapitre 77, votée à l'unanimité

5- Projet maison de la santé :

M Le Maire ainsi que le 1^{er} et 2^{ème} adjoint font le retour de leur réunion avec l'architecte qui propose des plans concernant l'extérieur de la future maison de santé. M Le Maire fait lecture de la brochure contenant les plans.

Concernant les garde-corps les membres du conseil votent à l'unanimité qu'ils soient en matière, fer thermolaqué car cela demande aucun entretien et plus sûr dans le temps.

Concernant l'enduit de la maison : les membres du conseil votent à l'unanimité qu'il soit refait sur toutes les façades de la maison et de son annexe.

6- M Le Maire fait part aux membres de conseil de l'avancée de la création du budget annexe : pôle santé.

Numéro INSEE enregistré ainsi que le budget primitif, en préfecture et en trésorerie. Par conséquent, il leur demande de signer la page de signature du budget primitif pour finaliser la création.

7- Des demandes de restaurateurs sont parvenues en mairie, notamment concernant le tarif de la salle polyvalente car ils aimeraient la louer pour y organiser des repas, comme par exemple pour le nouvel an. Il n'y a pas de tarif spécifique en vigueur pour les restaurant et traiteur.

M le Maire demande l'avis du conseil. Ils décident d'appliquer 10 % au tarif demandé aux particuliers. Par conséquent le tarif de la location de la salle polyvalente pour les restaurateurs et traiteurs sera de 330 € le week-end pour ceux de la commune et de 385 € pour ceux extérieur à la commune. Vote à l'unanimité du conseil municipal.

8- Le CDG (Centre de Gestion) propose le renouvellement de la convention prestation paye. Le conseil municipal vote à l'unanimité le renouvellement.

9- Projet RIR (Résidence intergénérationnelle Rurale)



M Le Maire fait lecture et explication de la brochure de l'entreprise RIR qui propose d'implanter un projet de résidences intergénérationnelles sur la commune. Les membres du conseil municipal sont intéressés par ce projet et y voit un intérêt certain pour la commune. Les membres du conseil sont d'accord sur le principe. Ils discutent du prix de vente d'une partie du terrain communale Bertho. L'entreprise RIR souhaite acquérir 3.000 M2.

Les membres du conseil votent à l'unanimité le prix de vente à 5 € le M2.

M Le Maire fera la proposition à l'un des gérants de l'entreprise.

10- Questions et information diverses :

- La machine à pain : l'électricien est dans l'attente du Consuel afin que la machine soit mise en service.
- La lagune : manque d'eau, environ 32 cm. Un constat d'incident a été transmis à Mme Béret du SATESE et à M GOULVEN de la DDTM. Réunion de chantier jeudi 7/12/23.
- Bulletin municipal : en cours de conception. L'impression se fera le 20/12/23 afin qu'il soit distribué avant les fêtes de fin d'année.

M Le Maire lève la séance à 16 heures 30.





ÉTAT CIVIL 2023

Unions



3 juin
2 septembre
30 septembre

CUVELLIER Matthieu et RIOUAL Claire - mariage
THOMAZIC Cédric et CHARUEL Caroline - mariage
BINIO François et MÉHAT Marion - pacs

Naissances



29 janvier	James (Lt Brocéliande)
5 février	Agathe (Bourg)
8 février	Élyanna (Bourg)
16 février	Hortense (La minière)
2 juin	Sorën (Cladeuc)
19 juin	Ava (Bourg)
26 juillet	Awen (Branla)
30 septembre	Björn (Bourg)
20 octobre	Suzanne (la Bourlaie)
31 octobre	Nathanaël (Tréblanc)

Décès



5 juin	THÉTIOT Armandine – 87 ans
20 juin	CHÉNORIO Hélène – 97 ans
15 septembre	CALO Hélène – 93 ans
10 novembre	HOUEIX Marcel – 95 ans
17 décembre	LAURENT Jeanine – 79 ans

URBANISME 2023

Permis de construire

Construction hangar agricole, lieu-dit La Minière, pour M COURTEL Frédéric.

Construction d'un garage, lieu-dit le Bézy, pour M DESLANDES Gilles.

Construction d'une maison et d'un garage, Route de Vannes, pour M OLIVIER Freddy.

Rénovation et extension d'une maison d'habitation, La Gillardaie, M et Mme MATEI Alexandru et Éléna.

Construction de quatorze abris à volailles ouverts avec toiture photovoltaïque, au lieu-dit Ker Eliza, demandé par la société NOVAFRANCE ÉNERGY, pour le compte de Monsieur DRUAIS Lionel.



Construction d'un abri de jardin, lieu-dit le Cormelet, pour Mme JOLLY Victoria.

Construction d'un garage et d'un carport, rue du Menhir, pour M et Mme ROSZAK Emmanuel et Catherine.

Installation de deux mobil home, route de Brocéliande, pour M GARCIA Claude.

Construction d'une maison, lieu-dit le Soleil, pour M BINIO François et Mme MÉHAT Marion.

Construction d'une maison, Rue des Chênes, pour M JACQUELINE Jean-Michel.

Construction d'un garage, Lieu-dit Le Bourbasquet, pour M DUBOIS Clément.

Attention très important pour tous vos permis de construire et déclarations préalables, merci de nous fournir vos D.O.C (Déclaration ouverture de Chantier) et vos D.A.A.C.T (Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux) Documents à remettre impérativement en mairie

Déclarations préalables

Installation d'une piscine enterrée, au Lieu-dit Le Bézy, pour M DESLANDES Gilles.

Changement de toiture d'un garage, rue Bertho, pour M et Mme AUDOIRE Gaëtan et Nathalie.

Division parcellaire, Lieu-dit La Taupe, pour M HARDAT Jean-François.

Division parcellaire, Terre du bourg, pour Mme BINIO Monique.

Changement de Velux, Lieu-dit Le Bourbasquet, pour M MORAN Guillaume.

Changement des ouvertures, Rue de l'Étang, pour Mme SANTAMARIA Nelly.

Fenêtres supplémentaires, Lieu-dit Tréblanc, pour Mme DEZARMENIEN Maylis.

Aménagement de logements locatifs, Route de Vannes, pour SC MA HABITAT.

Pose de photovoltaïque, Lieu-dit Tréblanc, pour AQUACLIM SERVICE.

Démolition, reconstruction d'une buanderie, Lieu-dit Cladeuc, pour M COCQUARD Wladimir.



Pose d'un abri de jardin, Rue de l'Étang, pour Mme DAHYOT Céline.

Isolation combles et changement des ouvertures, rue de l'Étang, pour M HOSKINS Elliot.

Réfection des joints des pierres, Rue de l'Étang, pour Mme SANTAMARIA Nelly.

Certificat d'urbanisme

Entre le 1 janvier 2023 et le 12 décembre 2023, 29 demandes de certificats d'urbanisme ont été traitées

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Centre Communal d'Action sociale = C.C.A.S.

La gestion du domicile partagé justifiait la présence d'un CCAS à Réminiac. La loi N° 2015-1775 du 7 Aout 2015 donne une possibilité facultative, pour les communes de moins de 1 500 habitants, de dissoudre le CCAS, le conseil municipal et le CCAS de Réminiac ont donc décidé de se passer de cette entité.

Toutes les affaires sociales sont reprises par le M Maire, la commission et le 1^{er} adjoint : Édouard OUVRARD - demandes d'aides sociales - aides alimentaires - domiciliation de personnes et/ou organisations culturelles destinées à certain public (personnes âgées).

Le 7 novembre 2023 – le CCAS a organisé une sortie culturelle et festive avec les voyages « ROGER » de Réminiac avec un spectacle sur scène de danseurs et de transformismes) à MAURON (56) suivi d'un repas à JOSSELIN. Une journée très appréciée des réminiacois et réminiacaises présentes.



Le 19 novembre 2023 –Le CCAS organisait son traditionnel repas des anciens (réservé aux personnes de la commune de plus de 70 ans) au restaurant le Vieux lierre à Réminiac en présence de M. Paul MOLAC, Député et de Madame Marie-Hélène HERY, Maire de Saint Malo de Beignon et conseillère Départementale 56.

21 repas à emporter ont été distribués aux personnes absentes pour maladie ou dans l'impossibilité de se déplacer. Ce sont 33 personnes présentes qui ont pu apprécier la cuisine du Vieux Lierre. La doyenne de la commune, Madame Joséphine BERNARD, souffrante n'a pu se joindre à nous. Les doyens présents se sont vu remettre des fleurs, en l'occurrence : Madame GILLARD Lucienne de la Gillardaie portant allègrement ses 97 printemps et Monsieur DUBOIS-HAMON Hervé de Surlande à 92 ans, nouveau doyen de la commune de Réminiac depuis le décès récent de Monsieur HOUEIX Marcel .

Merci à tous ces « anciens » d'avoir répondu à l'invitation des élus.

À toutes et à tous, le CCAS vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année avec vos proches et vous donnons rendez -vous en 2024 pour un nouveau rassemblement festif.





DOMICILE PARTAGÉ « LES HORTENSIAS »

Lors du traditionnel repas du CCAS, le Maire s'est exprimé largement sur le Domicile partagé qui va changer de main et de la suppression du CCAS de la commune.

Ouvert en 2016 le domicile partagé de Réminiac « les hortensias » a été à l'initiative de l'ancienne municipalité sur un terrain offert à un bailleur départemental « Bretagne Sud Habitat ». La gestion a été confiée au CLARPA qui est une association d'utilité publique subventionnée par le Conseil Départemental du Morbihan ayant déjà 43 autres domiciles partagés sur le département. Le principe est le suivant : La commune paie un loyer pour le bâtiment à Bretagne habitat, Ce loyer est partagé entre les 8 familles dont leurs parents sont hébergés au domicile partagé. Les familles règlent également au Clarpa toutes les prestations dues (participations aux frais généraux, frais de personnel, etc.) en fonction du niveau de la maladie d'Alzheimer de chacun.

La commune intervient chaque année dans l'équilibre budgétaire compte tenu des absences de résidents et doit compenser – c'est l'obligation – le manque à gagner, et il y en a tous les ans. C'est ainsi depuis l'ouverture de cette maison que la commune a dû verser au CLARPA la somme depuis 7 ans de 42 925 euros. C'est énorme ! Seule une subvention nous a été allouée de la part de l'ancienne communauté de communes de GUER de l'ordre de 5 000 euros. Le Maire a dénoncé ce système à plusieurs reprises sans écho car entérinée par l'ancienne équipe municipale, d'autant plus que depuis 7 ans, aucun résident de la commune n'a été admis aux hortensias.



Mais, voilà qu'un changement de gestion au niveau du CLARPA nous a été présenté par le directeur M. Romain AUBRON : Poursuivant son engagement, celui-ci propose à certains domiciles partagés de continuer à offrir un lieu de vie adapté aux personnes âgées atteintes de troubles cognitifs.

Un nouveau portage complet repris par le CLARPA avec les modalités suivantes :

*Le CLARPA devient locataire de la maison auprès du bailleur (Bretagne Habitat) et sous loue aux 8 colocataires de la maison. Le loyer auparavant prélevé par la mairie, est englobé dans l'appel de fonds mensuel du CLARPA. Ce dernier est ainsi responsable des maintenances obligatoires ainsi que de l'entretien intérieur et extérieur de la maison.

*Le choix des dossiers d'installations lorsqu'une place est vacante incombe totalement au CLARPA et non à la commune comme le veut le contrat.

*L'équilibre budgétaire du compte commun de la colocation est assuré sous l'entière responsabilité du CLARPA quand bien même il y aurait un déficit budgétaire.

Ce sont des avancées non négligeables qui ont déterminé le choix du centre communal d'action sociale et la commune de Réminiac à accepter cette nouvelle formule lors des dernières réunions du CCAS et du conseil municipal et applicables au 1^o janvier 2024, ce dont a accepté le CLARPA.

Le fonctionnement quotidien du domicile partagé reste identique et la maison reste en place à Réminiac.

La gestion du domicile partagé justifiait la présence d'un CCAS à Réminiac. La loi NOTre du 7 Aout 2015 nous donnant la possibilité facultative, pour les communes de moins de 1 500 habitants, de dissoudre le CCAS, le conseil municipal et le CCAS de Réminiac ont donc décidé de se passer de cette entité.

Toutes les affaires sociales seront reprises par le Maire et le 1^o adjoint : Edouard OUVRARD - demandes d'aides sociales - domiciliation de personnes et/ou organisations culturelles destinées à certain public (personnes âgées)

	<p>Protishan Transport de Personnes Réminiac 06 52 33 16 34</p>	<p>Retraité aimant conduire, je vous propose mes services pour vous emmener là où vous voulez, dans vos déplacements quotidiens chez des amis, dans la famille, sorties, pour se rendre à des rdv médicaux ou autres, vous déposer à une gare SNCF ou à l'aéroport. Je suis à votre disposition, semaine et weekend à toutes heures. Tarif : 0,60€/km</p>
<p>Besoin d'un chauffeur CIVET Jean-Jacques RCS : Vannes 877 724 435 NAF : 88.10A SIRET : 877 724 435 00038</p>		<p>Sur devis : pour longues distances. Me contacter par téléphone ou sms. Merci de votre confiance. Disponibilité (7j/7)</p>

ÉCOLE HENRI MATISSE

Des nouvelles de l'école Henri Matisse !

L'école publique Henri Matisse accueille 43 élèves pour cette nouvelle année scolaire. L'école continue sur une bonne dynamique grâce à l'arrivée de nouveaux élèves. L'équipe pédagogique reste la même, avec Aurélie Jouan assistée d'Hélène Calo (Atsem) en classe de maternelle-CP et Sylvain Paugam à la direction et enseignant en classe de CE-CM.

Les écoles Le Pré Vert de Caro et Henri Matisse continuent de développer des activités communes dans le cadre du réseau d'écoles rurales. Cette année, les deux écoles sont engagées dans un projet artistique et culturel autour de l'opéra, proposé par la circonscription de Ploërmel. Les élèves des deux écoles ont commencé à monter un opéra qui sera présenté le vendredi 5 avril 2024 à la salle du Chaperon Rouge de Monteneuf. Depuis le début de l'année scolaire, ils s'entraînent à chanter et mettre en scène leur spectacle lors de rencontres régulières. Des visites à l'opéra de Rennes sont programmées, et les plus grands auront l'occasion d'assister à une représentation.



Toujours dans le cadre du réseau d'écoles rurales, deux classes de découverte sont au programme pour la fin d'année scolaire. Mi-juin, les maternelle-CP se rendront trois jours à Belle-Isle-en-Terre, dans les Côtes-d'Armor, pour une classe nature sur le thème de la rivière. Pour les élèves de CE-CM, une classe de ville de cinq jours est prévue, pour une découverte culturelle et sportive de la ville de Rennes.



Cette année encore, l'équipe enseignante accorde une place primordiale à la lecture et la découverte des livres. Les deux classes participent au prix littéraire local des Korrigans en partenariat avec les médiathèques et librairies du secteur. En septembre, les élèves de CE-CM ont reçu l'auteur réminiacois Manech dans leur classe afin de découvrir ses dernières publications. Cette rencontre s'inscrivait dans le projet mené autour de la bibliothèque d'école. Un appel à bénévoles est lancé afin de pouvoir proposer des créneaux d'ouverture hors temps scolaire.

Si vous souhaitez découvrir les locaux et rencontrer les enseignants, n'hésitez pas à contacter l'école ou la mairie de Réminiac.

<http://henrimatissereminiac.toutemonecole.com>

02 97 93 27 94

Facebook : Ecole Henri Matisse - Réminiac



LES AMIS DE L'ECOLE



Le Mot De L'amicale

Fin octobre, nous avons organisé un boom pour Halloween. De nombreux enfants sont venus avec leurs plus beaux déguisements !

Le samedi 18 novembre, nous avons fait un repas à emporter. Plus de 170 tartiflettes préparées par « Le P'tit Bidon » de Ploërmel ont été vendues.

Le bénéfice nous a permis de payer les livres offerts aux enfants lors de l'arbre de Noël du dimanche 17 décembre. Le théâtre Margoden est venu nous présenter un joli spectacle de marionnettes qui a plu aussi bien aux petits qu'aux grands.

Vous pouvez déjà noter la date de la kermesse qui se déroulera le samedi 29 juin.

L'Amicale continue de recycler le papier, merci à tous les gens qui participent à



l'opération en venant déposer leurs journaux et publicités au local
A partir du mois de mars, la maison sera en travaux. Nous devons
donc déménager notre local.

Une « cabane de chantier » sera installée à la même adresse.

Vous pourrez continuer de stocker de la même façon.

Merci pour votre contribution car c'est une opération qui rapporte
beaucoup d'argent pour les enfants.

La collecte de cartouche d'encre continue également. Un
carton est mis à disposition à la mairie.

N'hésitez pas à en parler autour de vous !

Nous vous souhaitons à tous de joyeuses fêtes de fin d'année.

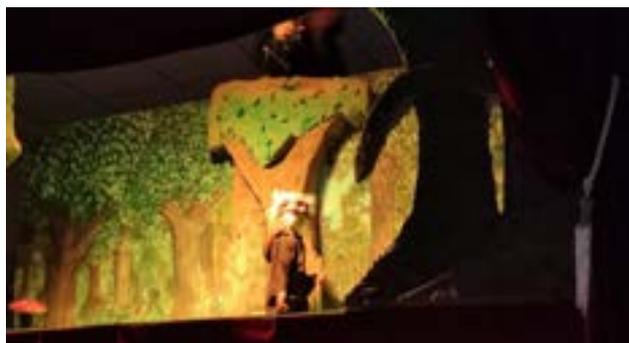
LES AMIS DE L'ECOLE



HALLOWEEN



NOËL



LA VIE DES ASSOCIATIONS ET DES COMMERCES



AMICALE DES PÊCHEURS DE RÉMINIAC

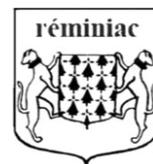
Le 18 juin dernier nous avons procédé à un lâcher de truites dont le résultat n'a été une réussite toutefois nous remercions toutes les personnes qui ont participé à cette journée « Adhérents, bénévoles et pêcheurs ». Ceci malgré les conditions atmosphériques.

Parlons maintenant de la saison 2024

Ouverture inchangée 1 mars 2024 à savoir que nous ferons un lâcher à cette même date. Possibilité de pêcher à partir du 3 mars pour les titulaires d'une carte à l'année et à partir du 4 mars pour toutes les personnes titulaire d'une carte annuelle mensuel ou à la journée.

Nous allons procéder à 3 lâchers à savoir 2 de 30 kg mars & Septembre/octobre plus Avril/Mai de 80/100 kg vous serez avisé par voie de presse et affiches.

Tarif : Journée 5 Euros



Mois 15 Euros

Année 25 Euros (15 Euros pour les moins de 15 ans)

Rappel : 4 points de ventes Restaurant « Le Vieux Lierre » Réminiac
Restaurant « La Bonne Rencontre » Tréal
Restaurant « Les Mégalithes » Monteneuf
Mairie de Réminiac

Notre Assemblée Générale aura lieu le 12 janvier 2024 à la salle Polyvalente de Réminiac à partir de 19 h

Nous souhaitons aux Réminiacaises & aux Réminiacois un bon Noël et une Bonne Année

UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

L'Union Nationale des Combattants de la section de Réminiac comporte 15 adhérents avec 3 porte- drapeaux officiels. Ces derniers sont présents à toutes les cérémonies nationales. Dernièrement l'ensemble des adhérents étaient présents devant le monument aux morts de Réminiac le 11 novembre. Après les discours d'usage du Président National des Combattants : le Général LONGUET, le discours du ministre, Monsieur LECORNU fut lu par le Président Michel MARTIN. Une gerbe fut déposée au nom de la municipalité suivie par le chant de la Marseillaise repris par toutes les personnes présentes.

L'ensemble des membres de la section UNC de Réminiac était ensuite invitée à se joindre à la commémoration organisée à PORCARO pour le compte de l'ex -canton de GUER en présence de nombreuses personnalités.

Le 11 novembre 2024, ce sera au tour de notre commune de Réminiac d'organiser ce rassemblement avec un détachement des militaires de l'académie de Coëtquidan et un défilé d'une cinquantaine de drapeaux nationaux.

Ce rassemblement est ouvert à tous et chacun peut y participer.

La section des anciens combattants de Réminiac vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et qu'elles vous gardent en bonne santé malgré les incertitudes de guerre à nos frontières.

Le président/ Michel MARTIN



Bonjour à tous les Réminiacaises et Réminiacois !

Un petit mot de l'association « Un R de fête » en cette fin d'année 2023. Nous souhaitons vous faire un retour sur la fête du village, édition 2023, qui était une réussite ! En premier lieu, nous voulons grandement remercier tous les bénévoles qui se sont mobilisés en nombre, que ce soit pour les installations diverses, intérieures et extérieures de la fête, la préparation du repas ainsi que celle des crêpes, le service, en salle, et aux buvettes et galettes-saucisses dehors, et toutes les autres « petites mains » ayant effectué tant de tâches diverses et variées ! De plus, nous remercions l'ensemble des participants pour votre présence à cette fête, vous y êtes venus nombreux, nos réservations de repas étaient complètes avec 200 repas servis ! Vous avez été nombreux à venir manger, mais aussi passer faire un tour, boire un verre, admirer le feu d'artifice, sans oublier une bonne participation au concours de palet, une première en après-midi pour cette fête estivale !



Depuis la création de notre association il y a un an, ce premier événement réussi nous a permis de faire du bénéfice, ce qui nous donnera la possibilité d'organiser d'autres événements dans l'année.

Nous vous informons aujourd'hui de la date de la fête du village de l'été prochain : samedi 20 juillet 2024. Nous espérons vous y voir aussi nombreux, tant comme bénévoles, que comme participants ! A ce propos, nous pensons d'ores et déjà à la prochaine rencontre avec vous, et prévoyons une première réunion avec les bénévoles intéressés : le vendredi 12 avril 2024. Nous vous espérons au rendez-vous... Et nous vous proposerons un apéritif à la fin bien sûr !

Par ailleurs, nous voulions vous faire part de 2 autres idées d'événements à venir pour l'année 2024 : un vide-greniers à Réminiac, que nous imaginons prévoir au printemps ; et une randonnée gourmande aux alentours de la commune, qui se déroulera à l'automne. Ces 2 idées sont encore à l'état de projets, nous voudrions là aussi, faire appel à vos bonnes volontés de bénévoles pour nous aider à organiser ces événements, en amont ainsi que les jours J. Nous reviendrons vers vous, probablement via des flyers distribués dans le village, guettez vos boîtes aux lettres !

En attendant toutes ces belles festivités futures, tout le bureau de l'association « Un R de fête » vous souhaite de belles fêtes et une très bonne fin d'année 2023 à toutes et tous !

Le bureau d'« Un R de fête ».





RÉMI'TONIC

Nos différentes activités ont repris en septembre et nous sommes heureux de compter environ 60 adhérents répartis sur les 3 cours. Ceux-ci sont assurés par CHARDEVEL Manuela qui fait preuve de créativité afin que chaque séance soit différente et agréable, le tout dans la bonne humeur.

Le mardi : de 18h45 à 19h45 = Gym
de 19h45 à 20h45 = Yoga, Stretching et Pilates
Le mercredi : de 19h00 à 20h00 = Zumba

Il est toujours possible de venir s'inscrire même en cours d'année.
Contacts : 06.81.99.99.18 et/ou 06.68.81.04.59

Par ailleurs, nous sommes un petit groupe à marcher chaque lundi matin. Si vous désirez nous rejoindre, rendez-vous sur le parking de la salle de l'étang à 9 heures.

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année.



Le Manoir de La Fresnaye



UN HIVER AU MANOIR



Le Manoir a pris son rythme hivernal, fermé aux réceptions jusque début mars 2024.

Nous en profitons pour améliorer notre décoration des locaux, préparer le bois pour l'hiver qui s'annonce et préparer la saison 2024.

2023 fut riche en diversité de projets et 2024 continuera sur cette lancée, avec encore plus de stages de développements personnels, de danses et même un festival privé de Tango cet été.

Cette fin de saison est aussi une période de bilan de l'année écoulée, même si nous préférons profiter de cette quiétude hivernale pour penser l'avenir.

Si 2024 est bien remplie, nous avons toujours de la place pour accueillir les associations locales en semaine, et nous réitérons notre invitation à l'école de Réminiac pour venir découvrir ce lieu de patrimoine commun.

En effet, plus qu'un lieu de travail et une demeure historique, le domaine offre un bel espace de biodiversité où les salamandres, faucons, rapaces nocturnes, chauves-souris et oiseaux migrateurs ont élu domicile. Protégés par les vieux murs et les multiples essences d'arbres indigènes, de nombreuses espèces se développent dans cet espace sans engrais ni pesticides.

Nous vous souhaitons à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année et nous vous envoyons tous nos vœux pour 2024.



 **Manoir de La Fresnaye**
Des histoires à partager

Bernard LÉVY
Manoir de la Fresnaye 56140 Réminiac
06 95 01 17 42
contact@manoirdelafresnaye.fr
www.manoirdelafresnaye.fr

LES GOURMANDISES D'EMMANUELLE
www.manoirdelafresnaye.com
06 19 39 52 02

CHÈF À DOMICILE
(jusqu'à 15 personnes)

VENTE DE PÂTISSERIES ET D'AMUSÉS-BOUCHES SALÉS ET SUCRÉS

PORTAGE DE REPAS À DOMICILE dans un rayon de 10km

1 bis Route de Brocviande - 56140 Réminiac
lesgourmandises.emmanuelle@gmail.com



INFORMATIONS



Prenez contact avec l'ADMR de Ruffiac au 02 97 93 79 66 ou par mail :

ruffiac@admr56.com

Le bureau est situé au : 18 rue de la poste à Ruffiac

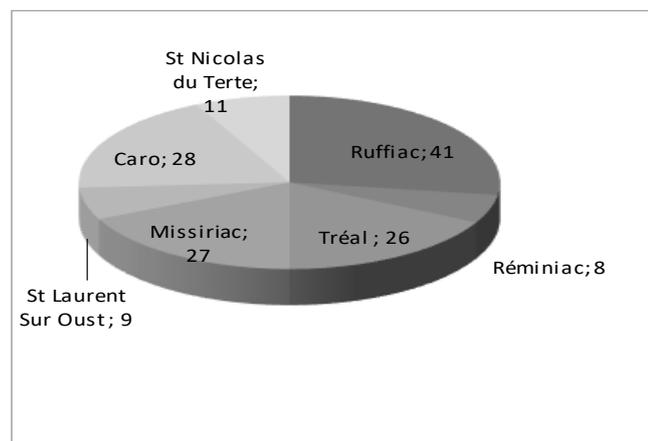
Ouvert du Lundi au vendredi de 10h00 à 12h00

La vie de l'ADMR

Les réalisations :

- Soins, ménage, Aide aux courses des seniors : 15600h
- Accompagnement handicap : 925h
- Garde d'enfants : 126h
- Aides ponctuelles (CESU, ADOMI, Sorties d'hospitalisations) : 2958h

Toutes ces heures sont effectuées par 22 employé(e)s qui bénéficient de formations continues.





Animations :

- Sortie en bateau sur la vilaine et visite de la Roche Bernard en petit train, en collaboration avec l'ADMR de Carentoir. (60 personnes en ont bénéficiés).
- Visite de courtoisie pour les bénévoles chez les usagers ayant 80-85-90-95 et 100ans dans l'année en cours avec remise d'un cadeau gourmand.
- Ces actions sont mises en place grâce à l'association Monalisa qui les finance entièrement (Association qui lutte contre l'isolement des personnes âgées).
- Pour 2024, des projets vont voir le jour.

Liste du représentant par communes :

- **Ruffiac** : Pierre MOISAN, Renée POYAC, Annie RUBEAUX, Yves THETIOT
- **Réminiac** : Françoise BELLEC
- **Caro** : Evelyne FRAPSAUCE, Marie-Annick DUBOIS
- **St Nicolas du Tertre** : Josette TEXIER SERAZIN – Eric LE BIHAN – Claudine DENOUAL
- **Tréal** : Jacqueline ANNEE, Brigitte BOUIN
- **St Laurent Sur Oust** : Marie-Lou RONSIN, Marie-Pierre MICHEL
- **Missiriac** : Jean GUILLEMOT, Marie-Paule HEDAN

Il est possible de contacter les représentants des communes si besoin.





TROUBLES ANORMAUX DE VOISINAGE

La loi 2021-85 du 29 janvier 21 – JO du 30 janv. nous indique la notion « sons et odeurs » des milieux naturels dans le code de l'environnement quant aux affaires du coq qui chante trop tôt – l'église qui sonne trop fort – les odeurs de lisiers qui sentent trop mauvais etc. etc . Ces conflits de voisinage à la campagne viennent parfois jusqu'au tribunal.

Ces 10 dernières années, 18 000 procès ont eu lieu en France.

Un citoyen qui arrive à la campagne pour fuir le bruit de la ville n'est pas en terrain conquis. Il en est déjà qui sont contre la maison de santé qui « apporterait des troubles de voisinage ».

Aujourd'hui, tout le monde se plaint de tout. Notre commune de Réminiac n'y échappe pas. Ce sont les voitures qui vont trop vite (malgré les aménagements construits), des chiens sont régulièrement en divagations – les aboiements intempestifs de chiens livrés à eux même en l'absence de leur maîtres – les poules qui s'aventurent hors de leur enclos – des branches d'arbres qui limitent l'ensoleillement et bien d'autre sujets que doit traiter la mairie.

Du point de vue bruits anormaux – un petit rappel sur les droits et devoirs de chacun : En général, on peut effectuer des travaux bruyants dans les créneaux horaires suivants :

- **Du lundi au vendredi entre 8h30 et 19h30**
- **Les samedis entre 9h00/12h00 et de 15h00 à 19h00**
- **Les dimanches et jours fériés seulement le matin entre 10h00 et 12h00**

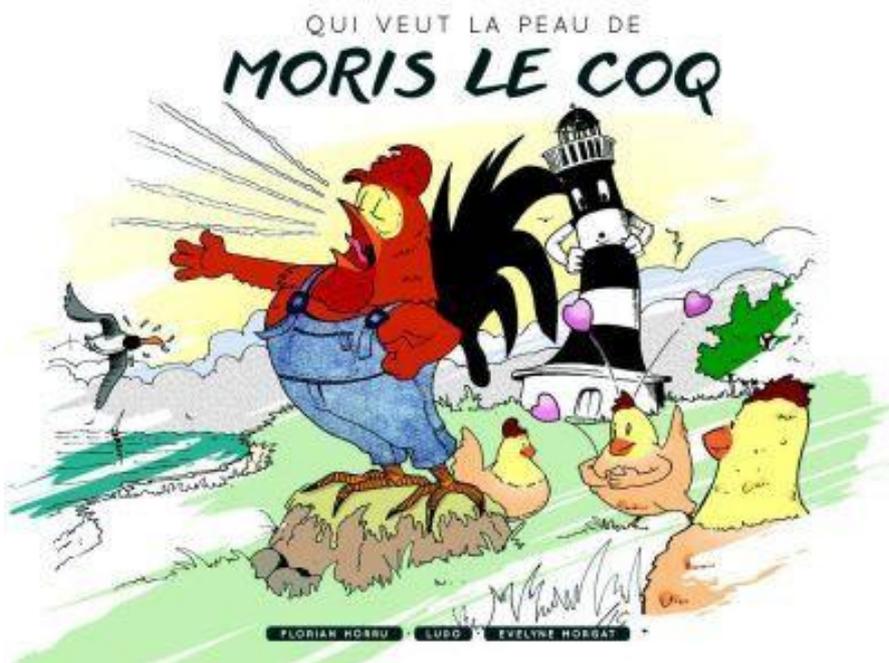
Mais rien ne vous empêche de déroger à ces horaires en prévenant vos voisins pour un cas exceptionnel. C'est cela : bien vivre ensemble.

La prévention des bruits anormaux de voisinage est placée sous la responsabilité du maire qui lui-même applique les directives du préfet. A plusieurs reprises, le Maire a été obligé de réunir plusieurs belligérants pour régler certains litiges.

Le code général des collectivités territoriales autorise le Maire à appliquer une infraction passible d'une amende de 38.00 euros (contravention de 1^o classe) à un récalcitrant et, en cas de récidive, suivant l'article R1336-6 du code de la santé publique de porter cette amende à 450.00 euros.

C'est de cela qu'est venu s'entretenir dernièrement Monsieur le ministre de la Justice avec les cultivateurs de Pleucadeuc de tous ces troubles anormaux de voisinage qui peuvent nous plomber la vie quotidienne. Le ministre a promis qu'une loi allait être déposée dans les prochains mois.

Gardons nos coqs « Maurice » en vie et soyons fiers de nos cloches dans nos villages.





Nouveau sur votre commune, un distributeur de pains et de viennoiseries

**Parking
des cars**





Viennoiseries :

- brioche
- pain au chocolat
- croissant

Différents pains :

- baguette tradition
- pain complet
- boule blanche
- pain de campagne

Le compostage

OU COMMENT VALORISER MES BIODÉCHETS

A compter du 1^{er} janvier 2024, le tri des matières organiques sera obligatoire. En termes clairs, le compostage deviendra une nécessité afin que les résidus alimentaires ne soient plus déposés dans les poubelles d'ordures ménagères.

Le compostage est aux déchets organiques de la cuisine et du jardin, ce qu'est le recyclage aux bouteilles de plastiques et de verre. C'est un phénomène naturel de transformation et de décomposition de la matière organique des biodéchets, en humus, par des micro-

organismes, les décomposeurs (bactéries, champignons, vers). D'abord obtenu, naturel et respectueux de l'environnement, s'utilise ensuite au jardin.

1 Pourquoi composter ?

Pour fabriquer un engrais naturel
Il permet de remplacer les engrais chimiques et est un très bon fertilisant naturel.

Pour participer à la réduction des gaz à effet de serre
Moins de transport et de traitement des déchets.

Pour avoir une poubelle plus propre et moins odorante
On peut la vider moins souvent.

Pour réduire le volume de la poubelle des déchets ménagers
Il représente 1/3 du contenu d'une poubelle sur le territoire.

2 Comment faire son compost ?

Sans hésiter !

- **Déchets de cuisine**
Épluchures et fines, marc de café, filtre en papier, pain, laitage, croûtes de fromage, fruits et légumes abîmés...
- **Déchets de jardin**
Tontes de gazon, feuilles mortes, tailles de haies, branches cassées ou broyées, paille, écorces, fleurs fanées...
- **Certains déchets de maison**
Mouchoirs en papier, essuie-tout, cendres de bois, scories, copeaux, papier journal, carton brun (boîtes d'œufs, moules de papier toilette...) plantes d'intérieur...

Surtout pas !

- **Produits synthétiques non biodégradables**
Verres, métaux, plastiques, tissus, contenu des sacs d'aspirateur...
- **Couches-culottes et sacs plastiques**
Ils ne sont pas entièrement biodégradables.
- **Produits chimiques**
Huiles de vidange, bois vernis ou peints, à déposer en déchèterie.

À éviter absolument

- **Mauvaises herbes**
Les graines résistent et peuvent germer après utilisation du compost.
- **Coquillages et coquilles d'œufs**
Ils ne se décomposent pas. Mais ils aèrent et apportent des éléments minéraux au compost.
- **Végétaux malades**
Pour éviter toute propagation des maladies.
- **Déchets très ligneux ou durs**
Tailles, branches, os, noyaux, trognons de chou, sauf s'ils sont broyés, car ils se dégradent plus difficilement.
- **Viande**
En petits morceaux, à placer au centre du tas, hors d'atteinte des animaux.

Si le compost est sombre, à la texture fine et friable c'est qu'il est prêt !



Les points d'apport volontaire COMPOSTER MÊME QUAND ON N'A PAS DE TERRAIN

Lorsqu'on habite en campagne ou dès que l'on dispose d'un peu de terrain, composter est relativement facile... Cela devient plus compliqué dès lors que l'on vit en centre-ville...

Afin de répondre à cette problématique, DDC a mis en place deux points d'apports volontaires (PAV) expérimentaux au cours de l'année 2023, à Malestroit (7 rue de l'Épervier) et La Scaillé (Place des Sculpteurs). Un prochain sera installé à Carantec.

Ainsi, tous les habitants ne pouvant pas installer de composteur, peuvent y déposer leurs résidus de déchets organiques alimentaires et de serviettes en cellulose. En parallèle, des bioseaux pour transporter ces déchets ont été remis à tous les usagers qui sont venus les récupérer lors des permanences.

Les PAV sont collectés une fois par semaine afin d'éviter toutes nuisances. Les biodéchets sont triés afin d'enlever les indésirables puis envoyés en méthanisation.

Les recommandations d'utilisation sont identiques à celles d'un composteur.



Retrouvez tous les contacts des différents services au verso de la lettre

3 Comment utiliser son compost ?

Au potager

En automne, fin d'hiver
Au printemps
Tous l'année

Pour les plantes en pot

À la plantation
Chaque année

Pour les arbustes fruitiers

À la plantation
Chaque année

Pour les massifs floraux

À la plantation
À l'automne
Au printemps

Pour la pépinière

À la plantation
Chaque printemps

Pour les haies arbustives

À la plantation
Tous les deux ans

Mélangez le compost avec de la terre pour éviter de "brûler" les végétaux, car le compost est très riche en nutriments.

Des composteurs sont remis gratuitement sur réservation pour les habitants qui dépendent des déchèteries de Carantec, Iluffiac et Sérent (voir modalités de récupération au verso).

Pour ceux dépendant de la déchèterie de Parceno, contactez le S.M.C.T.O.M (02 99 09 57 26).

*Source : Site Compost'Nost' - son compost de INOVI





Les contacts utiles

SI J'HABITE À
Bohal, Carentoir, Caro, Cournon, La Gacilly, Lizio, Malestroit, Missiriac, Pleucadeuc, Ruffiac, St-Abraham, St-Congard, St-Guyomard, St-Laurent sur Oust, St-Nicolas du Tertre, St-Marcel, St-Martin sur Oust, Sérent ou Tréal :

- PRENDRE RDV POUR SA CARTE DÉCHETS
- CONTACTER LE SERVICE DÉCHETS OBC

☎ 02 97 75 01 02 > tapez 2 > tapez 2
📧 dechets@doust-broceliande.bzh

- RÉCUPÉRER UN COMPOSTEUR

☎ 02 97 75 01 02 > tapez 2 > tapez 2
📧 dechets@doust-broceliande.bzh
🌐 <https://bit.ly/recuperer-composteur>

SI J'HABITE À
Augan, Beignon, Guer, Monteneuf, Réménac, Porcaro ou Saint-Malo de Beignon :

- RÉCUPÉRER UN COMPOSTEUR
- CONTACTER LE SMICTOM CENTRE-OUEST

☎ 02 99 09 50 24
📧 smictom.centre-ouest@orange.fr

- JE SUIS PROFESSIONNEL ET INTÉRESSÉ PAR UN ACCOMPAGNEMENT GRATUIT "TERRITOIRE ÉCONOME EN RESSOURCES" POUR RÉDUIRE MES DÉCHETS

☎ 02 99 08 51 66 | 07 60 56 91 13
📧 clementine.fiche@doust-broceliande.bzh

Bien aménager son jardin



Avant toute réalisation, nous vous conseillons de vous renseigner sur les règles d'urbanisme auprès de votre mairie.

Vous vous apprêtez à construire votre maison ou à y effectuer des travaux. C'est aussi le bon moment pour commencer à réfléchir à l'aménagement de votre jardin. En effet, un jardin bien aménagé c'est :

- **Moins de déchets verts** donc moins de visites à la déchèterie
- **Moins d'arrosage** et une meilleure résistance à la sécheresse
- **Moins d'entretien**
- **Moins d'engrais** et de pesticides
- **Plus de biodiversité**

LES HAIES

Pensez long terme. Privilégiez les **espèces à pousse plus lente**, qui ne deviennent pas trop hautes...

Elles nécessitent moins d'entretien et génèrent moins de déchets verts que les espèces à croissance rapide. Elles favorisent aussi la biodiversité, d'autant plus si elles sont locales.

Quelques idées :

En Bretagne, en fonction du sol (sec ou frais) et de l'exposition (soleil ou ombre), **de nombreuses espèces peuvent s'adapter** à tous les emplacements. Par exemple les différentes espèces d'oranger du Mexique, troène, pittosporum, abélia, aucuba... Ou pourquoi pas encore une haie fleurie contenant : des camélias, des lauriers roses, des rhododendrons...

Une **clôture qui alterne arbustes, palissade et grillage** peut également être une bonne solution. Les **plantes grimpantes persistantes** sont alors idéales pour habiller la clôture : lierres panachés, clématite armandii, solanum, chèvrefeuille japonica... Une vigne vous fournira du raisin sans nécessiter beaucoup de soins !

Renseignez-vous auprès de pépiniéristes près de chez vous qui pourront vous conseiller sur les végétaux les mieux adaptés !



La distance d'implantation d'une haie par rapport à la limite de terrain est réglementée en fonction de sa hauteur et se mesure à partir du milieu du tronc.

- Plantations de **moins de 2 m de hauteur** : implantation à 50 cm minimum
- Plantations de **plus de 2 m de hauteur** : implantation à 2 m minimum

LES CLÔTURES

Dans ce domaine, l'offre est très importante mais... souvent peu durable.

De manière générale, évitez les canisses, films... premier prix en matériaux plastiques, qui ne résisteront pas aux UV et vieilliront très mal. De même sur les clôtures en bois, **mettez sur la qualité** en choisissant des clôtures avec des sections de bois suffisantes qui éviteront d'être cassées au premier coup de vent hivernal. Pensez également à réaliser des **fixations au sol suffisantes** (fondations, jambes de force...).

En **variant la hauteur de vos haies et arbustes**, vous donnerez un caractère plus harmonieux à l'ensemble. Vous pouvez par exemple occulter un vis-à-vis avec le voisinage avec un ou 2 arbustes, sans monter partout une clôture.

Enfin, des murs peuvent aussi être montés en réutilisant des **pierres locales** ou en appliquant un **enduit à la chaux**, plus naturel.

De manière générale, il vaut mieux investir et passer du temps au départ sur un aménagement de qualité que de devoir y revenir tous les 2 à 3 ans... et générer beaucoup de déchets au passage.



Clôture mixte : lierre, bignone persistante et palissade



Le Syndicat Mixte du Grand bassin de l'Oust recherche de la terre (végétale et argile)

Vous pouvez contacter Sophie MOISAN (chargée d'étude environnement stratégie plans d'eau) au 07.86.16.39.56 ou par mail : sophie.moisan@grandbassindeloust.fr

RAPPEL IMPORTANT

À tous les usagers raccordés au tout à l'égout, ne surtout pas jeter dans vos toilettes :

Lingettes bébé et de nettoyage.

Serviettes périodiques, rouleaux de papier toilette (même ceux qui sont bio dégradables et résorbables)

Cela s'applique également pour ceux qui ont une fosse septique ou micro station.

AGENDAS

- | | |
|-----------------|---|
| 1 mars 2024 | : lâcher de truite par l'amicale des pêcheurs |
| 14 avril 2024 | : Concert La « source Singers » à la salle polyvalente. |
| 29 avril 2024 | : Le tour de Bretagne cycliste passera à Réminiac |
| 29 juin 2024 | : Kermesse de l'école Henri Matisse |
| 20 juillet 2024 | : Fête du village un « R de fête » |

ILLUMINATIONS DE NOËL

Vous pouvez venir les admirer chez Pascal au village de Glainville
De 18H30 à 20H00 jusqu'au 6 janvier 2024



NOUVELLE ACTIVITÉ SUR LA COMMUNE



couturière

- créations
- réparations
- retouches



☎ 06-75-50-13-15

📍 29 Le Cormelet 56140 Réminiac

✉ les_p'tites_creas.severine@gmail.com

📷 les_p'tites_creas_de_severine

📘 Les p'tites créas de Séverine

🌐 <https://lesptitescrasseve.wixsite.com/lesptitescrasdesve-2>



Sapin zéro Déchet !

**Donnez
une seconde vie
à votre Sapin**

**Parking de la salle
polyvalente
RÉMINIAC**

**Déposez votre sapin de Noël
avant le 15 janvier 2024 !**

**Une fois broyé, il sera utilisé
sur les espaces verts
de votre commune !**



- Sapin avec neige artificielle et/ou décoration de Noël non accepté.
- Dépôt possible dès la mise en place de l'espace, dans la commune participante de votre choix.
- Vous souhaitez récupérer votre broyat? Rapprochez-vous des services techniques de votre commune.



**De l'est à breizh
communes**